

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 26/01/2023
Date d'affichage : 26/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le trente et un janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER

Excusés : Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Patrice TETARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-013 : Convention de partenariat pour l'animation Festiv'Allan 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les crédits inscrits au budget pour l'organisation d'évènements culturels au théâtre de verdure, à l'espace d'animation, à l'église, dans l'école.
Considérant la délégation de la tenue de la billetterie au Comité des Fêtes,
Considérant la convention de partenariat pour le Festiv'Allan entre la Commune et le Comité des Fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association Comité des Fêtes afin de déterminer les obligations de chacune des parties et les conditions matérielles et financières du festival.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,


Maire



Patrice TETARD


Secrétaire de séance